



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4

(819) 879-6661

(819) 879-5188

mrcdessources@mrcdessources.com

COPIE DE RÉSOLUTION

Quatre cent quarante-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 27 novembre 2019, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS

DANVILLE

SAINT-ADRIEN

SAINT-CAMILLE

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

HAM-SUD

WOTTON

Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint

Adjointe à la direction

Coordonnateur aux équipements récréotouristiques
et au développement des loisirs

M. Jean Roy, représentant

M. Michel Plourde

M. Pierre Therrien

M. Philippe Pagé

M. René Perreault

M. Serge Bernier

M. Jocelyn Dion

M. Philippe LeBel

Mme Louise Beaudoin

M. Sylvain Valiquette

INVITÉE

Mme Annie Pilon, La Méridienne

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2019-11-10731

PROJET DE RÈGLEMENT 255-2019 QUOTES-PARTS 2020 PARTIE I (SEPT (7)

MUNICIPALITÉS)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2020 pour toutes les municipalités membres sept (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos

Ville de Danville

Municipalité de Saint-Adrien

Canton de Saint-Camille

Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

Municipalité de Ham-Sud

Municipalité de Wotton.

CONSIDÉRANT que le 27 novembre 2019, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2019-11-10727 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2020 au montant de 3 614 583 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 725 023 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	362 068 \$
Évaluation foncière	294 331 \$
Sécurité publique	37 429 \$
Transport collectif	14 500 \$
Transport adapté	61 410 \$
Environnement	25 125 \$
Aménagement	168 830 \$
Fibre optique	22 515 \$
Développement économique	201 117 \$
Loisirs et culture	194 115 \$
Total	1 381 440 \$

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

2019-11-10731 (suite)

PROJET DE RÈGLEMENT 255-2019 QUOTES-PARTS 2020 PARTIE I (SEPT (7)
MUNICIPALITÉS)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2020 est de 1 172 545 124 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2019 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le projet de **Règlement numéro 255-2019** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique
Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

pour le budget de l'année 2020, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de "***Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2020:***

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique
Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 1 003 184 \$:

Fonctionnement de la MRC	362 068 \$
Sécurité publique	37 429 \$
Transport collectif	14 500 \$
Environnement	25 125 \$
Aménagement	168 830 \$
Développement économique	201 117 \$
Loisirs et culture	194 115 \$
Total	1 003 184 \$

**PROJET DE RÈGLEMENT 255-2019 QUOTES-PARTS 2020 PARTIE I (SEPT (7)
MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2020 en date de compilation des données le 31 août 2019 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

- 2) La quote-part totalisant 294 331 \$:

Évaluation foncière **294 331 \$**

demandée par le présent règlement est imposée selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2019 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	3 230
Danville ville	2 329
Saint-Adrien	454
Saint-Camille canton	435
Saint-Georges-de-Windsor	726
Ham-Sud	454
Wotton	1 010
Total	8 643

- 3) La quote-part totalisant 22 515 \$:

Fibre optique - Entretien	22 515 \$
Total	22 515 \$

demandée par le présent règlement, est imposée selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 22 515 \$ divisé par sept (7) municipalités ce qui donne une quote-part de 3 216 \$ pour chacune des municipalités locales.

- 4) La quote-part totalisant 61 410 \$:

Transport adapté	61 410 \$
Total	61 410 \$

demandée par le présent règlement, est imposée selon le règlement 220-2015 de la MRC des Sources à chacune des sept (7) municipalités locales.

**ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS**

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l' élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

- | | | |
|---|------------------------------------|----------------------|
| 1 | : 25 % des contributions totales: | le 15 mars 2020 |
| 2 | : 25 % des contributions totales: | le 15 juin 2020 |
| 3 | : 25 % des contributions totales : | le 15 septembre 2020 |
| 4 | : 25 % des contributions totales : | le 15 décembre 2020 |

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

2019-11-10731 (suite)

PROJET DE RÈGLEMENT 255-2019 QUOTES-PARTS 2020 PARTIE I (SEPT (7)
MUNICIPALITÉS)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

ARTICLE 6 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	27 novembre 2019
Projet de règlement	:	27 novembre 2019
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 9 décembre 2019.



.....
Philippe LeBel

Directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 de la MRC des Sources, lors de sa prochaine séance.